

Synthèse de chantier / 16.02.2017 / Musée national Adrien Dubouché - Limoges

Faire reconnaître la valeur du travail de l'artiste dans toutes ses dimensions

Axe de travail : La place de l'artiste

Chantier thématique issu de l'Atelier fédérateur du 22 novembre 2016, Périgueux, workshop "l'économie de l'artiste"

Problématiques proposées :

- Comment valoriser et faire respecter les droits des artistes-auteurs ?
- Comment harmoniser la réglementation à la réalité des pratiques des artistes ?
- Comment articuler l'hybridation des ressources ? (pluriactivité)
- Comment sécuriser les parcours artistiques ?

Co-animateurs :

- Frédéric Lemaigre - Captures
- Aurélie Gatet - artiste plasticienne, membre de l'association LAC&S - Lavitrine

Nombre de participants :

- 39 artistes, responsables et membres de structures, élus et responsables de collectivités territoriales

Intervention de Laetitia Bourget, artiste plasticienne participant aux activités de la FRAAP et du CAAP.

"Etat des lieux" sur la question du statut de l'artiste et informations sur les négociations en cours :

- Respect de la rémunération : application du droit de présentation
- Redéfinition des activités principales des artistes-auteurs et connexes à la création avec accès au salariat
- Respect de l'application du droit du travail sur les activités relevant du salariat (signifié par un lien de subordination : horaires, cadre de travail défini, sanction)
- Fond de formation professionnelle continue opérationnel depuis 2014 : financement par l'AFDAS pour les affiliés et assujettis selon un seuil

A lire/ à télécharger : [quelques documents ressources](#)

Question n°1 :

Comment valoriser et faire respecter les droits des artistes-auteurs ?

- A partir de l'exemple d'un dispositif mis en place dans l'ex- Région Poitou-Charentes : le versement des subventions et aides aux structures de diffusion était conditionné au respect des droits d'auteurs. L'aide correspondait à 80% du montant des rémunérations artistiques et des frais de production de l'oeuvre (fournitures et prestations qui s'incorporent à l'oeuvre) pour un montant plafonné de 10 000 euros. Comment maintenir ces dispositions ?

- Qu'en est-il au niveau européen ?

- L'information de tous les acteurs : assurer la formation / information des acteurs culturels et des élus à la valorisation du travail des artistes.

- Les artistes-auteurs doivent aussi assumer leur propre responsabilité dans l'élaboration de contrats ou conventions. Ils contribuent ainsi à faire respecter leurs droits et eux-mêmes leur propre travail, en adhérant notamment à des associations d'artistes-auteurs, des syndicats et/ou sociétés d'auteurs qui défendent leurs intérêts.

- Droit de présentation : après la vente d'une oeuvre, qu'en est-il du droit de présentation ? Plusieurs cas de figures existent en fonction de l'acquéreur et de la contractualisation (pourcentage en cas de représentation ou de revente, d'exploitation pour des outils de communication etc...)

- Diversité des oeuvres : valoriser la rémunération et la protection des oeuvres sous toutes leurs formes, notamment les oeuvres numériques.

- Traçabilité des oeuvres : les artistes perdent parfois la trace de leur travail et ce, à l'encontre du droit moral inaliénable que celui-ci conserve sur son oeuvre.

Question 2 :

Comment harmoniser la réglementation à la réalité des pratiques des artistes ?

Quelques remarques :

Cette question liée au respect de la réglementation dans un contexte où les contraintes de la réalité sociale pèsent sur la nature des pratiques, est comprise différemment entre les artistes et les diffuseurs.

Le déficit de formation, rappelé par certains participants, ne permet pas d'envisager les formes que pourraient prendre pratiquement cette harmonisation. Aborder les dispositifs existants au cas par cas dans un prochain atelier devrait permettre de pointer les dysfonctionnements et d'amener de nouvelles propositions.

Des ressources existantes :

Des chartes de la FRAAP, du CAAP et Charte de l'économie solidaire de l'artiste.

(www.economiesolidairedelart.net/charte-economie-solidaire-de-lart)

Les contrats-types définis au sein du CIPAC : le contrat de production et à venir le contrat de résidence.

- Certaines pratiques hybrides posent des problèmes de statuts et de référencement ou de différenciation entre ce qui relève d'une rémunération en droits d'auteur ou en salaire (par exemple : une scénographie en tant qu'artiste).
- L'information de tous les acteurs : des permanences de conseils juridiques systématisées pour tous les acteurs des arts visuels, des élus aux artistes en passant par les structures.
- Les droits d'auteurs s'appliquent pour tous mais pas de la même manière selon les sociétés d'auteurs, dans le champ des arts plastiques avec la SAIF et l'ADAGP : deux fonctionnements et des barèmes différents : Comment constituer et harmoniser ces barèmes, au niveau national et régional ?
- L'expérience de la coopérative d'activité et d'emploi SMART initiée en Belgique a été évoquée. Les solutions de salariat proposées par les coopératives d'activités et d'emploi ne doit pas faire disparaître le statut d'artiste-auteur, auquel les artistes en France sont attachés. Il nécessite aussi une clarification entre les différents statuts dont peuvent dépendre les activités artistiques.

Question 3 :

Comment articuler l'hybridation des ressources ? (pluriactivité)

- A un niveau national :

La fusion de l'Agessa / MDA permettrait de faciliter les affiliations, alors que les artistes aujourd'hui sont de plus en plus protéiformes.

Sociétés d'auteurs représentatives : il est souhaité davantage de transparence quant à la gestion des droits par les sociétés d'auteurs, conformément aux rapports alarmants de la cour des comptes.

Envisager la valorisation du travail des artistes au delà des droits d'auteurs et de la question de la propriété intellectuelle.

- Quels leviers en région ?

Face à la disparité de la formation des agents de l'URSSAF, des Impôts, de Pôle-Emploi, il s'agirait de mettre en place une coordination des acteurs du secteur, d'identifier des interlocuteurs dans ces services et ainsi créer des points relais "artistes / services de l'Etat, de proximité et répartis sur le territoire régional.

Seul exemple connu en Nouvelle Aquitaine : un service ressource à Bordeaux à travers le Pôle-Emploi spectacle.

Question 4 :

Comment sécuriser les parcours artistiques ?

- Travailler seul ou à plusieurs est une question récurrente.

L'organisation collective : les expériences de collectifs sont porteuses d'autonomie individuelle et de solidarité. Elles permettent d'échanger certains savoirs, d'atténuer le poids de la concurrence entre les artistes, et de mutualiser certaines dépenses qui sont communes à toute activité.

Afin de maîtriser le devenir de ses oeuvres, il est conseillé aux artistes-auteurs de se constituer comme dans le champ cinématographique en tant que producteur ou co-producteur de son oeuvre.

- Être enseignant en école d'art, est une manière fréquente de sécuriser ses revenus tout en demeurant au plus

proche de son activité principale artistique.

- Le statut de l'intermittence a été évoqué, notamment pour la compensation des périodes creuses dans l'activité artistique ne donnant pas matière à rémunération (constitution de dossiers, écritures, conceptions...). L'intermittence valorise le temps nécessaire à l'artiste pour se former, nourrir sa pratique et son état d'artiste dans une recherche au-delà d'un projet spécifique (son devoir en tant qu'artiste) même si c'est le temps de représentation et de construction d'un projet précis et accompagnés qui est rémunéré.

- Dans les structures de production et de diffusion : les budgets de fonctionnement doivent être maîtrisés pour que cette part ne limite pas la vocation première des structures : la production et la diffusion d'oeuvres.

- Favoriser la représentation des artistes dans les instances décisionnaires à toutes les échelles en instaurant des défraiements et des indemnités de perte de gain systématiques selon un forfait journalier à définir.

- Le revenu universel de solidarité est une proposition qui est en débat national, au-delà de la seule activité artistique, pour garantir à chacun ses besoins vitaux.

VOUS ÉTIEZ PRÉSENT ET VOUS SOUHAITEZ APPORTER UN COMPLÉMENT À CETTE SYNTHÈSE :

Merci de transmettre vos remarques à contact@sodavi-nouvelleaquitaine.org

VOUS N'ÉTIEZ PAS PRÉSENT ET CE SUJET VOUS INTÉRESSE :

Lisez la synthèse du Chantier du 20 janvier sur le site sodavi-nouvelleaquitaine.org

Toutes les informations sur sodavi-nouvelleaquitaine.org

contact@sodavi-nouvelleaquitaine.org / 05.87.21.30.45

LA LISTE DES INSCRITS

Chanoine	Alexandre	Artiste plasticien	alexandrechanoine@gmail.com
Aurélie	Baltazar	les Baltazars / artistes	les@baltazars.org
Pascal	Baltazar	Les Baltazars / artistes	les@baltazars.org
Mathilde	Beytout	Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord	m.beytout@culturedordogne.fr
Pauline	Bordaneil	Réseau CINQ,25	contact@cingtingtcing.org
Adrien	BOUCHARD	AVEC Limousin	a-bouchard@avec-limousin.fr
Lionel	Camburet	Gigacircus	cambu@gigacircus.net
Christel	Chapin	Réseau Fusée	reseaufusee@gmail.com
Véronique	Chauvois	Conseil Régional - site de Limoges	
Lucien	Coindeau	Commune de Saint-Junien	luciencoindeau@saint-junien.fr

Marie	Dany		marie.dany@gmx.fr
Florian	De la Salle	Artiste	Florian.delasalle@gmail.com
Jean-François	Demeure	artiste	demeurejf@orange.fr
Josselin	Fosset	Artiste	holyjoss@gmail.com
Jean-Charles	Hameau	Conservateur du patrimoine, chargé de la création contemporaine au Musée Adrien Dubouché	jean-charles.hameau@limogesciteceramique.fr
Chrystele	Lerisse	artiste plasticienne	chrystele.lerisse@nordnet.fr
Philippe	LOISEAU DUBOSC	Ville de Limoges	philippe_loiseau-dubosc@ville-limoges.fr
Pauline	Male	CRAFT	contact@craft-limoges.org
Céline	Mappa	mairie de Saint-Junien	culture@saint-junien.fr
Sylvie	Marchand	GIGACIRCUS	temps.reel@gigacircus.net
Violaine	Marolleau	Agence culturelle Dordogne-Périgord	v.marolleau@culturedordogne.fr
Anne	MICHEL	en cours	michelanne28@netcourrier.com
Yannick	Miloux	Co-directeur FRAC-Artothèque Limousin	
Cyrielle	Perilhon	L'A.agence culturelle Nouvelle-Aquitaine	cyrielle.perilhon@culture-poitoucharentes.fr
Patricia	PRODAN	AVEC Limousin	a-prodan@avec-limousin.fr
René	Riou	artiste	rene.riou@cegetel.net
MANA	Sakho	ARTISTE et directrice artistique du Collectif Contempora	mana24 @orange.fr
Catherine	Texier	Co-directrice FRAC-Artothèque Limousin	c.texier@fracartothequelimousin.fr
Dominique	Thébault	LAC&S Lavitrine	dom.thebault@wanadoo.fr
Luc	Trias	Région Nouvelle-Aquitaine	luc.trias@nouvelle-aquitaine.fr
Dominique	Truco	Commissaire d'exposition	dominique.truco@wanadoo.fr
Jean-Pierre	Valette		jpv.s@wanadoo.fr
ANNIE	WOLFF	LES RIVES DE L'ART	anniewolff@orange.fr